



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 90923

Texte de la question

M. Éric Woerth appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'importance des conditions de participation et/ou de représentation des villes au conseil d'administration des hôpitaux. En effet, la représentativité territoriale de la commune correspondante ne tient pas véritablement compte du nombre de patients provenant d'une zone géographique autre que la communauté considérée. Cette situation paraît manifestement manquer de pertinence quand il s'agit d'apprécier l'activité d'un hôpital « pivot » dont la sphère d'influence dépasse très largement les seules limites de la commune considérée. En conséquence, il lui demande de préciser s'il entend prendre des mesures à la représentation de l'ensemble des communes concernées par la zone d'intervention d'un hôpital « pivot ».

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90923

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3596